Direction Générale de l'Urbanisme / Direction Générale Adjointe Question n° 257 au Développement urbain

Direction de l'Urbanisme

REF: DU2012019

Signataire : MPB/MM

Séance du Conseil Municipal du 27/09/2012

RAPPORTEUR: Brahim HEDJEM

OBJET : Approbation de la convention de mission d'accompagnement du CAUE relative à la charte des devantures commerciales du centre-ville.

EXPOSE:

Mission d'accompagnement du CAUE relative à la charte des devantures commerciales : convention entre la Mairie d'Aubervilliers et le CAUE.

La ville d'Aubervilliers s'est engagée dans un processus de dynamisme et d'amélioration de la dimension esthétique des commerces. Une charte sur le mobilier commercial a déjà été réalisée sur la commune mais aujourd'hui la ville souhaite aller plus loin avec la réalisation d'une charte sur les façades commerciales.

Cette charte devra être un outil pédagogique et de référence pour accompagner les commerçants du centre-ville, secteur à fort caractère commercial, dans leur démarche.

D'une durée de 4 mois, cette étude d'un montant de $10\,000 \in HT$ (Le CAUE n'est pas soumis aux impôts commerciaux. La participation financière de la Ville n'est donc pas assujettie à la TVA) permettra donc l'élaboration d'une charte des devantures commerciales du centre-ville.

La Ville assurera le financement de cette mission dans le cadre de la charte de codéveloppement.

Afin de permettre la réalisation de cette étude, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la charte des devantures commerciales du centre ville.

Direction Générale de l'Urbanisme / Direction Générale Adjointe au Développement urbain

Direction de l'Urbanisme

REF: DU2012019

Signataire: MPB/MM

OBJET : Approbation de la convention de mission d'accompagnement du CAUE relative à la charte des devantures commerciales du centre-ville.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L2122-21,

Vu la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, et instituant notamment les Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE),

Considérant la nécessité de conduire une étude afin de valoriser les devantures commerciales et de requalifier les façades et contribuant par la même à améliorer l'espace public,

Considérant les termes de la convention de mission d'accompagnement pour la charte des devantures commerciales du centre-ville,

A l'unanimité.

DELIBERE:

APPROUVE les termes de la convention de mission d'accompagnement pour la charte des devantures commerciales du centre-ville, telle que celle-ci figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention au nom de la Commune.

DIT que les dépenses afférentes à ce projet seront prélevées sur le budget communal, au compte 107.6226.90

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/10/2012

Publié le : 04/10/2012

Certifié exécutoire le : 12/10/2012

Pour le Maire L'Adjoint délégué